

*Vincent Regnault, Avocat  
Conseiller juridique principal  
Affaires réglementaires et réclamations  
Ligne directe : (514) 598-3102  
Télécopieur : (514) 598-3839  
Courriel : [vregnault@gazmetro.com](mailto:vregnault@gazmetro.com)  
Adresse courriel pour ce dossier : [dossiers.reglementaires@gazmetro.com](mailto:dossiers.reglementaires@gazmetro.com)*

## **PAR SDE ET PAR MESSAGER**

Le 22 octobre 2012

Me Véronique Dubois  
Secrétaire  
**RÉGIE DE L'ÉNERGIE**  
Tour de la Bourse  
800, Place Victoria - bureau 2.55  
Montréal QC H4Z 1A2

**Objet : Demande d'approbation du plan d'approvisionnement et de modification des Conditions de service et Tarif de Société en commandite Gaz Métro à compter du 1er octobre 2012**  
**Notre dossier : 312-00530**  
**Dossier Régie : R-3809-2012**

---

Chère consœur,

Comme suite à votre correspondance datée du 15 octobre dernier, veuillez trouver ci-après les renseignements qui devraient permettre de planifier les audiences fixées du 2 au 9 novembre et d'en assurer un déroulement efficace.

### **I. Temps requis pour la présentation de la preuve**

#### **a) Plan d'approvisionnement et sujets connexes**

Gaz Métro présentera tout d'abord un panel constitué de Messieurs Frédéric Morel, directeur – approvisionnements gaziers, ainsi que Mesdames Marie-Stella Downs, conseillère senior – planification à long terme, et Caroline Dallaire, conseillère principale – prévision de la demande. À ce stade-ci, nous proposons de leur réserver une période de 30 minutes pour leur permettre de faire une présentation. Nous informerons la Régie si cette durée devait être modifiée significativement.

b) Retraits interdits

Gaz Métro présentera un panel constitué de Monsieur Jean-Benoit Trahan, chef de service – tarification, et de Monsieur Mathieu Béland, chef de service – gestion des actifs et intégrité du réseau. À ce stade-ci, nous proposons de leur réserver une période de 10 minutes pour leur permettre de faire une présentation. Nous informerons la Régie si cette durée devait être modifiée significativement.

c) Programme de dérivés financiers

Gaz Métro n'a rien à ajouter à la preuve déjà déposée au dossier de la Régie. Ainsi donc, à moins que la Régie ou les intervenants aient des questions de contre-interrogatoire sur ce sujet, Gaz Métro ne présentera aucun panel.

**II. Temps prévu pour les contre-interrogatoires des intervenants**

À l'heure actuelle, nous souhaitons réserver une période de 15 minutes pour le contre-interrogatoire de chacun des intervenants toujours actifs dans le cadre de la présente phase. Nous informerons la Régie si cette durée devait être modifiée significativement.

**III. Temps prévu pour l'argumentation**

Nous prévoyons que notre argumentation aura une durée d'environ 60 minutes.

En terminant, vous trouverez à la pièce Gaz Métro-6, Document 1, les *curriculum vitae* des témoins à l'emploi de Gaz Métro ainsi qu'une liste révisée des pièces.

Espérant le tout conforme, nous vous prions d'agréer, chère consœur, nos salutations distinguées.

*(s) Vincent Regnault*

Vincent Regnault

VR/mb

p.j.